



veiligheid van de staat
sûreté de l'état

19

URGENT

DATE 29/04/2010
SERVICE V1
NOS RÉF. V1/4230/1/2000/Y

A monsieur H. MEURISSE
Directeur général de la DG EPI

Bld de Waterloo, 76
1000 Bruxelles

OBJET : LUK VERVAET

Afin de permettre à votre Direction générale d'assurer sa défense dans le cadre de la requête en annulation introduite par Luk Vervaet, il est demandé à la Sûreté de l'État « d'éclairer le Conseil d'État sur la nature à la fois confidentielle et sérieuse des informations qui justifient le refus d'accès aux prisons ».

Pour mémoire, le 16 mars 2010, le Conseil d'État a suspendu la décision de ne pas renouveler le droit d'accès de l'intéressé aux diverses prisons dans lesquelles Luk Vervaet exerçait des fonctions de professeur de néerlandais.

L'intéressé a été engagé depuis le 1^{er} juin 2004 par l'ADEPPI (« Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées ») pour une fonction d'enseignement en prison. Le 17 août 2009, son autorisation lui a été retirée. Après avoir introduit une requête infructueuse en suspension et en annulation, Luk VERVAET a sollicité par l'intermédiaire de l'ADEPPI une nouvelle autorisation d'entrer en prison auprès du SPF Justice le 5 février 2010. Celle-ci lui a été refusée le 24 février 2010 par le Directeur général des établissements pénitentiaires « pour des raisons de sécurité ».

Cette décision a été prise au regard d'informations communiquées par la Sûreté de l'État. Ces informations sont classifiées et sont donc, à ce titre, soustraites à la publicité.

Il est néanmoins possible d'en préciser la teneur comme suit.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réponse à votre requête.

Synthèse des données, expurgées des données classifiées, transmises à votre DG avant sa décision du 24 février 2010 :

« À côté de ses activités de professeur de néerlandais pour l'association ADEPPI, Luc VERVAET est connu de notre service en tant que membre du CLEA – le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association. À ce titre, il a ainsi participé à de nombreuses actions de soutien aux membres du DHKP-C, ou contre l'occupation israélienne de la Palestine. En janvier 2009, il prend encore part à une manifestation contre l'extradition de Nizar TRABELSI, à qui il reconnaît avoir rendu visite en prison. Considéré comme organisateur et porte-parole de l'évènement, son rôle exact n'est pas bien défini. Si la présence de salafistes avait été constatée lors de cette manifestation, rien cependant ne prouvait alors un lien plus profond avec ces milieux.

Ce lien apparaît peut-être plus clairement lorsque l'on souligne que Luk VERVAET compte également parmi les fondateurs d'Égalité sans Guillemets (ESG), dont certains membres ont des affinités avec l'islamisme d'obédience salafiste. Parti créé à l'occasion des élections régionales de 2009, ESG a également dans ses rangs des proches du PTB.

Pour traitement du courrier avec:

N° 415.....
Transmis le 30/04
A

1/2

30 AVR. 2010

.be



Au centre de cette formation se trouve Nordine SAIDI, tête de liste aux dernières élections, cofondateur du mouvement Citoyen Palestine et militant pour l'autodétermination du Sahara Occidental. SAIDI tient par ailleurs un discours assez ambigu sur certains attentats terroristes, qu'il refuse de condamner clairement. C'est vraisemblablement le cas des attentats suicide du 11 septembre 2001.

Une autre personnalité proche du mouvement est Diab ABOU JAHJAH, dont la Ligue Arabe Européenne (AEL) soutenait ESG à Bruxelles. ABOU JAHJAH est également président de l'Union Internationale des Parlementaires pour la Palestine, dont la section belge est présidée par Luc VERVAET. L'objet social de cette association consiste à « promouvoir la réalisation des objectifs de l'ONG *The International Union of Parliamentarians for Palestine* mise sur pied lors de la conférence internationale en soutien à l'Intifada palestinien en 2001 », c'est-à-dire « la défense des droits du peuple palestinien, le droit au retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur pays, l'établissement d'un seul état avec Jérusalem comme capitale ainsi que l'opposition au sionisme et aux guerres américaines ». Parmi les diverses actions menées par cette association, on remarque une pétition pour le retrait du Hamas de la liste européenne des organisations terroristes.

En dernière analyse, il semble que les activités de Luc Vervaeet se limitent à des questions de droit de la défense et à une opposition – active mais non violente – aux lois antiterroristes. Dans ce cadre, la défense des supposées victimes de ces lois on pu le conduire à franchir la frontière entre la défense légitime d'une justice équitable et le soutien à des idéologies justifiant de manière indirecte le terrorisme. »

Telles sont les informations que nous pouvons vous communiquer au sujet de Luc VERVAET.

A. WINANTS,
Administrateur général.